

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

LA GUERRE DE

MON PÈRE

un spectacle de Judith Depaule et Vincent Deslandres

MABEL OCTOBRE
direction artistique Judith Depaule

20 rue Rouget de Lisle - 93500 PANTIN

contact Pia Doublet

+ 33 1 41 50 38 10

pia@mabeloctobre.net / www.mabeloctobre.net



Intention

retour sur une guerre sans nom

La guerre d'Algérie a fait couler beaucoup d'encre, pourtant elle reste un sujet difficile pour la mémoire collective. Que savons-nous au juste des « événements d'Algérie », officiellement désignés comme une guerre que depuis 1999 ? Des événements qui, selon les sources, auraient provoqué près de 500 000 morts, toutes parties confondues.

La colonisation est une plaie encore suintante. L'indépendance de l'Algérie en a marqué une parenthèse symbolique, sans que celle-ci n'ait jamais été fermée définitivement. Quelles en sont les répercussions sur les générations à venir ? Peut-on construire un futur criblé de manques ? Transmettre un passé troué ?

De nombreuses familles ont été directement touchées par la guerre d'Algérie. Sans compter les militaires de service, 1 343 000 appelés ou rappelés ont été envoyés en Algérie entre 1952 et 1962, soit la grande majorité des hommes nés entre 1932 et 1943. Qui, parmi eux, était alors en mesure de comprendre vers quoi on les dépêchait ? Qui pouvait mesurer les tenants d'une telle guerre ? Certains départs furent d'ailleurs malaisés : convois bloqués, sabotage des voies ferrées qui emmenaient les jeunes à Marseille d'où ils prenaient le bateau.

Nos pères ont été appelés ou rappelés et longtemps ils n'en ont pas parlé. Au détour d'une conversation, un jour, nous avons appris ou compris ce que cette chose avait été, qu'ils étaient partis là d'où on ne revient pas indemne, à demi-mots, sans s'attarder, avec gravité ou avec détachement.

Posant la question des « zones de non existence », autrement dit de « non-dits », nous souhaitons interroger le processus de réhabilitation mnésique, qui s'impose à tous, tel un exercice de légitimité générationnelle quand vient le temps de se définir.

processus d'écriture

Un homme de 45 ans s'interroge sur ses origines et soudain reconsidère le fait que son père a fait une certaine guerre. Comment ? Pourquoi ? Dans quelles circonstances ? Avec quelles conséquences ? Pourquoi n'en avoir jamais clairement parlé ensemble ? Pourquoi n'avoir jamais posé de questions ? Pourquoi lui semble-t-il que quelque chose lui échappe ? Cet homme veut en savoir plus. Il interroge alors son père, des amis, l'Histoire, la littérature, des documents, des lettres d'appelés, le cinéma, des photos, des personnes croisées au marché ou ailleurs qui se souviennent... Il demande, essaie de comprendre, de raconter à son tour... C'est ce processus-là que je souhaite restituer.

Suivre un homme au temps présent, en quête d'un passé confisqué, à l'aide d'une projection vidéo qui permet de suivre son travail d'enquête. La vidéo donne à voir les témoins qu'il évoque, avec qui il dialogue ou polémique. Un homme qui soudain croit saisir un sens, puis le perd, mais qui chemine pour tenter de le trouver. Une interrogation sur la mémoire et l'Histoire, les conséquences de la colonisation, et sur le monde, par ricochets.

Il s'agit dans cette proposition de privilégier le point de vue des appelés et de leurs proches, de donner à entendre le témoignage d'une génération partie faire son service (28 mois en moyenne), par obligation militaire, dans un département français, et qui s'est retrouvée à participer à une « guerre sans nom », car non énoncée comme telle. Des hommes qui ont eu à risquer leur vie, mais qui ont été amenés aussi à tuer, à commettre des exactions jusqu'à la torture au nom du maintien de l'ordre et de la pacification.

Un silence prégnant pèse sur ces 8 ans de guerre. Les raisons de ce silence sont multiples et entremêlées. Quand on pense avoir accompli une guerre nauséabonde, honteuse, inutile, illégitime et indéfendable, il est difficile de s'en glorifier. Comme il est difficile de se reconstruire face au mutisme, au déni et au désintérêt de son entourage et de la société. Jusqu'en 2001, aucun dispositif commémoratif officiel n'a permis le souvenir. Alors on parle le moins possible, on préfère « fermer la porte ou le robinet », « couper », « tourner la page », « classer l'affaire », « mettre la clé », « tirer

le rideau », « faire le blackout », « couler une chape de plomb sur ce qu'on a vécu », parce que ce ne sont pas des « choses qu'on remet sur le tapis ». Parler entre soi aussi est difficile car, que les anciens appelés aient fait partie d'une unité combattante ou qu'ils aient été en charge d'une tâche administrative, tous n'ont pas fait la même guerre.

scénographie

Le dispositif scénographique se compose d'un rideau transparent fait d'un assemblage de plaques de plexiglass de tailles différentes reliées par de gros anneaux métalliques. Il évoque aussi bien les contours des pays africains tracés à la règle, des continents enchaînés les uns aux autres par un passé commun, des plaques tectoniques prêtes à s'entrechoquer, une frontière invisible... Au plateau, un bureau aussi transparent, tel une mémoire intangible. Au milieu de ces plaques deux projections vidéo, comme suspendues dans le vide, donnent à voir d'anciens appelés qui témoignent et répondent aux questions que l'acteur leur pose, des documents d'archives (clichés pris par les appelés lors de leur séjour, ancienne carte de l'Algérie, images de guerre) mais aussi des conversations par mail ou skype que l'acteur noue avec son entourage. Un micro, destiné à la parole commune des appelés, ouvre un second paysage sonore.

Dans sa version légère, destinée aux établissements scolaires, seuls les écrans demeurent pour permettre les projections vidéo.



Croisement avec les programmes scolaires

Les questionnements soulevés dans *La guerre de mon père* croisent différents programmes du collège et du lycée, de la troisième à la terminale, en français et en histoire.

Programmes

Colonisation et décolonisation

- 3^e – histoire-géo : la guerre d'Algérie
- 1^{ères} L et ES : la guerre d'Algérie

La République face aux enjeux du XX^e s.

- 1^{ère} S – histoire-géo : la République face à la question coloniale (la guerre d'Algérie)

Le rapport des sociétés à leur passé

- terminales ES, L et S – histoire-géo : l'historien et les mémoires de la guerre d'Algérie (au choix avec : l'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en France)

Décolonisation et construction de nouveaux États

- terminale STMG – histoire-géo : au choix L'Algérie de 1954 à 1962 ou l'Union indienne à partir de 1967
- terminale ST2G – histoire-géo : au choix L'Algérie de 1954 à 1962 ou Léopold Sédar Senghor
- terminale Bac pro : au choix l'Algérie (La Toussaint 1954) ou l'Inde (Gandhi et la non violence)

Théâtre, documentaire, biographie, argumentation

- 3^e – français : le texte théâtral et sa représentation, écriture narrative
- 1^{ère} – français : le texte théâtral et sa représentation, du XVIII^e s. à nos jours
- terminale L – littérature : langage verbal et image

Chronologie de la guerre d'Algérie

Les précédents de la guerre

1945

8 mai la répression sanglante d'émeutes insurrectionnelles, au cours desquelles une centaine d'Européens sont tués fait plusieurs milliers de morts parmi les Algériens dans les régions de Sétif, Guelma et Kherrata. Les émeutiers demandent la relaxe de Messali Hadj, et, inspirés par le vent de libération qui souffle sur l'Europe, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

1946

mai Ferhat Abbas fonde l'**Union démocratique du manifeste algérien (UDMA)** : organisation nationaliste pour une Algérie indépendante fédérée à la France.

oct. Messali Hadj crée le **Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD)** : mouvement radical indépendantiste qui remplace le Parti du Peuple Algérien (PPA), fondé en 1937 et interdit en 1939.

1947

fév. lors du congrès PPA-MTLD, création d'une structure paramilitaire, l'**Organisation Spéciale (OS)** chargée de préparer la lutte armée. La majorité de ses membres créeront et rejoindront par la suite le FLN.

1954

avr. un groupe de militants du PPA déterminés à entrer dans la lutte armée en constituant un front commun créent le Comité Révolutionnaire pour l'Unité et l'Action (CRUA), transformé en **Front de Libération Nationale (FLN)**. Sa création est proclamée le 1^{er} novembre suivant. Le FLN sera le principal interlocuteur de la France pendant la guerre.

La guerre

1954

1^{er} nov. début de la lutte armée menée par le FLN : trente attentats presque simultanés visant les militaires et la police sont perpétrés à travers l'Algérie. Ils marquent le début de la guerre d'indépendance algérienne.

déc. les partisans de Messali Hadj créent le **Mouvement national algérien (MNA)**. Cette organisation connaît d'importantes divergences avec le FLN, qui conduiront à de sanglants règlements de compte en Algérie.

1955

31 mars le Parlement français vote l'**état d'urgence**. Celui-ci renforce les pouvoirs de l'armée et autorise la déportation de populations algériennes dans des « camps d'hébergement ». La censure est également instituée : les écrits imprimés peuvent faire l'objet de saisies administratives et judiciaires pour atteinte à la sûreté de l'État. Cette atteinte à la liberté de la presse touche divers journaux en Algérie, comme Le Monde ou L'Express.

20 août soulèvement de milliers de paysans de la ré-

gion de Constantine, où la coexistence des communautés a toujours été particulièrement difficile. À travers ces violentes émeutes incitées par des responsables du FLN, des Français et Algériens soupçonnés de loyauté envers la puissance coloniale sont assassinés. Par ce soulèvement, les indépendantistes algériens attirent l'attention mondiale sur l'Algérie et internationalisent le conflit : après le débat des Nations Unies au moins de septembre 1955, la « question algérienne » sera finalement inscrite à la 10^e session de l'Assemblée générale de l'ONU.

1956

16 mars l'Assemblée nationale accorde les **pouvoirs spéciaux** au gouvernement de Guy Mollet : l'action militaire française est renforcée et la plupart des garanties de liberté individuelle sont suspendues en Algérie.

août le premier congrès du FLN, dans la vallée de la Soummam, aboutit à la création du **Comité national de la révolution algérienne (CNRA)**. Organe de décision suprême du FLN, il est le pilier central pour l'indépendance de l'Algérie, politiquement et militairement. Il crée en outre le découpage du territoire national révolutionnaire en six wilayas.

1957

janv.-oct. **bataille d'Alger**. Opérations militaires de plusieurs mois sur le grand Alger, au cours desquelles l'armée française généralise l'usage de la torture. Celle-ci sera également à l'origine de plusieurs assassinats de dirigeants politiques algériens.

1958

13 mai l'armée prend le pouvoir en Algérie et crée le **Comité de salut public**, dirigé par le général Massu. Leur mission : faciliter le retour au pouvoir du général de Gaulle.

1^{er} juin à Paris, **de Gaulle** est investi comme **président du Conseil** (premier ministre).

19 sept. le **Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA)**, avec à sa tête Ferhat Abbas, est formé. À l'exception des messalistes, le GPRA parviendra à neutraliser et unifier les différentes formations politiques et catégories sociales algériennes, ce qui constituera un atout lors des négociations finales avec le gouvernement français.

23 oct. conférence de presse au cours de laquelle de Gaulle propose la « **paix des braves** » aux insurgés algériens, il faut « laisser le couteau au vestiaire ».

21 déc. de Gaulle devient le premier président de la **V^e République**.

1959

16 sept. allocution au cours de laquelle de Gaulle reconnaît le droit à l'**autodétermination** des Algériens par la voie du référendum.

1960

24 janv. **semaine des barricades** à Alger. Se sentant trahis par le discours de de Gaulle, des pieds-noirs, dirigés par Pierre Lagaille et Joseph Ortiz, appellent au soulèvement pour l'Algérie française en organisant un camp

retranché au cœur d'Alger.

sept. des intellectuels favorables à l'indépendance publient le **Manifeste des 121** (déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie, signée par cent vingt et une personnalités), devenu le signe emblématique du refus de la guerre.

19 déc. l'Assemblée générale des **Nations Unies** reconnaît le droit de l'Algérie à l'indépendance.

L'indépendance

1961

8 janv. le **référendum** sur l'autodétermination remporte un large « oui », en France comme en Algérie.

fév. des activistes européens constituent l'**Organisation armée secrète (OAS)** qui rassemblent les partisans extrémistes de la présence française en Algérie. Ils mènent une politique sanglante d'attentats jusqu'en 1962.

avr. putsch des généraux en réaction à la politique de de Gaulle. Tentative de coup d'État contre la République pour le maintien de l'Algérie française, menée par une partie des militaires de carrière de l'armée française en Algérie et conduite par quatre généraux (Maurice Challe, Edmond Jouhaud, Raoul Salan et André Zeller). L'état d'urgence est déclaré.

17 oct. menée par le préfet de Paris Maurice Papon, la **répression policière** d'une manifestation algérienne pacifique à Paris fait une centaine de morts.

1962

8 fév. à Paris, les forces de l'ordre chargent un rassemblement contre l'OAS à la station de **métro Charonne** à Paris, tuant neuf Français. L'enterrement des victimes, le 13 février, rassemble un demi-million de manifestants.

18 mars signature des **accords d'Évian**, suivie d'un cessez-le-feu. L'indépendance de l'Algérie est ratifiée par référendum, en France le 8 avril 1962 et en Algérie le 1^{er} juillet.

5 juil. l'Algérie proclame son **indépendance**. Début de l'exode des Européens d'Algérie.

TEXTES

- BENOITS Clara et Henri (avec VESSILLIER Jean-Claude), *L'Algérie au cœur, révolutionnaire et anticolonialistes à Renault-Billancourt*, Éd. Sylepse, 2014
- BOUAZIZ Moula, KADRI Aïssa, QUEMENEUR Tramor, *La guerre d'Algérie revisitée. Nouvelles générations, nouveaux regards*, Karthala, 2015
- BRANCHE Raphaëlle, *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?*, Paris, Le Seuil, coll. L'Histoire en débats, 2005
- BRANCHE Raphaëlle, *L'Embuscade de Palestro, Algérie 1956*, Paris, Armand Colin, coll. Le fait guerrier, 2010
- BRUN Catherine, PENOT-LACASSAGNE Olivier, *Engagements et déchirements. Les intellectuels et la guerre d'Algérie*, IMEC/Gallimard, 2012
- BRUN Catherine, *Guerre d'Algérie. Les mots pour la dire*, CNRS Éd., 2014
- BRUN Catherine, *Algérie : d'une guerre à l'autre*, PSN, 2014
- CHERKI Alice, *La frontière invisible, violences de l'immigration*, Éd. Elema, 2006
- COURIÈRE Yves, *La guerre d'Algérie, Tome 1, 1954-1957, Les fils de la Toussaint, Le temps des léopards ; Tome 2, 1957-1962, L'heure des colonels, Les feux du désespoir*, Fayard, 2001
- FERAOUN Mouloud, *Journal 1955 - 1962*, Poche, 2011
- *Guerre d'Algérie, guerre d'indépendance, Paroles d'humanité*, par l'association 4ACG, L'Harmattan, 2012
- *Guerre d'Algérie. Mémoires plurielles*, Témoignages recueillis par les élèves du Club Histoire de Lycée Buffon au cours des années scolaires 2011-2012, 2012-2013
- KERAMANE Hafid, *La Pacification, Livre noir de six années de guerre en Algérie*, Les petits matins, 2013
- *Le 17 octobre 1961 par les textes de l'époque* (préface de Gilles Manceron), Les petits matins, 2011
- PÉJU Paulette, *Ratonnades à Paris, précédé de Les Harkis à Paris*, La découverte/poche, 2000
- STORA Benjamin, *La gangrène et l'oubli*, La découverte/poche, 2005
- QUEMENEUR Tramor, (sous la direction de STORA Benjamin), *La guerre d'Algérie*, Géo, coll. Les dossiers de l'Histoire, 2012
- STORA Benjamin, QUEMENEUR Tramor, *Mémoires d'Algérie. Lettres, carnets et récits des Français et des Algériens dans la guerre*, Librio, 2014
- THÉNAULT Sylvie, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Flammarion, 2005
- TOUATI Aïssa, *La Temesguida: Une enfance dans la guerre d'Algérie*, Gallimard, coll. Témoins, 2013

IMAGES

- ADI Yasmina, *Ici on noie les Algériens*, 1h30, 2011
- MEURICE Jean-Michel et STORA Benjamin, *Algérie notre histoire*, 1h28, 2011 / <https://youtu.be/VVYXsG8yIH4>
- PANIJEL Jacques, *Octobre à Paris*, 1h08, 1962 / <https://youtu.be/PtO7P7SJgjs>
- PONTECORVO Gillo, *La bataille d'Alger*, 1h57, 1966

Chiffres clés

1 350 000 appelés du contingent français
en Algérie entre 1954 et 1962
11 000 insoumis
400 objecteurs de conscience
900 déserteurs

263 000 Musulmans pro-français
dont 20 000 militaires de carrière
40 000 appelés du contingent
58 000 harkis
+ les civils auxiliaires

90 000 soldats de l'ALN en 1958
(Armée de Libération Nationale)

2 millions d'Algériens déplacés
dans des villages et des camps

décompte des victimes algériennes
300 000 selon la France
1 500 000 selon l'État algérien

1 400 condamnations à mort
300 Algériens passés par la guillotine entre 1956 et 1959

15 355 attentats dûs à l'OAS
de 1 600 à 2 400 victimes dont 80-85 % de musulmans
plus de 5 000 blessés

20 000 civils européens et algériens tués par le FLN
lors des attentats en Algérie
21 000 blessés - 13500 disparus

affrontements entre le MNA et le FLN
10 000 morts et 23 000 blessés (France et Algérie)

manifestation du 17 octobre 1961 à Paris
11 000 arrestations
des dizaines de morts
des centaines de blessés

1 million de rapatriés à partir de l'été 1962
dont 60 000 harkis

coût de la guerre
entre 27 et 50 milliards de francs
soit environ 15 % du PIB en 1961

Histoire de l'Algérie

L'Algérie avant 1830

ANTIQUITÉ

L'histoire antique de l'Algérie est marquée par l'émergence des royaumes de l'âge de fer qui s'étalent sur une période d'environ 1 500 ans. Ces royaumes sont d'abord les Gétules au sud du pays, la fondation des comptoirs Phéniciens au Nord, ensuite les Garamantes et finalement les Numides et leur roi Jugurtha qui s'affronte aux Romains. Après la victoire de Jules César à Thapsus en 46 av. J.-C., la Numidie devient une province romaine (future province de Maurétanie Césarienne qui correspond à l'Algérie centrale et occidentale). Les Romains fondent des villes prospères dont subsistent de glorieux vestiges : le port de Tipasa, Cherchell, Lambéisis, Hippone... Pas plus que les envahisseurs qui leur succéderont, les Romains n'arrivent à soumettre les populations indigènes des montagnes. Il s'agit de pasteurs semi-nomades héritiers des Numides, que l'on appelle Berbères ou bien Chaouis. En 429, les Vandales mettent fin à la domination romaine et se rendent maîtres du pays. L'histoire des Vandales est celle d'une coalition de tribus scandinaves constamment assaillie, repoussée et forcée à quitter ses terres, et qui finit par se résoudre au combat, obtenant ainsi leur premier État qu'ils fondent sur le futur État de l'Algérie après avoir établi leur capitale à Bejaia, dans la petite Kabylie. Refoulés en 533 par les Byzantins, leur État disparaît après un siècle d'existence. Le peuple vandale s'intègre alors à la population locale tandis que les Byzantins se maintiennent pendant près de deux siècles sur place, jusqu'à l'irruption des armées de l'islam conduites par le général arabe Oqba Ibn Naafi, en 680.

CONQUÊTES ARABES

La conquête arabe, à partir de la base de Kairouan, en Tunisie centrale, se révèle ardue du fait de la résistance berbère. En réaction aux exactions des gouverneurs arabes, les Berbères d'Algérie se rallient au kharidjisme, une secte musulmane dissidente par son puritanisme et son rejet de la hiérarchie. L'entité kharidjite la plus importante en Algérie est alors celle des Rostémides. En 909, en proie à des crises intérieures, l'État rostémide succombe aux attaques de la dynastie des Fatimides. Cette dynastie califale chiite ismaélienne rayonne pendant trois siècles et fait atteindre son apogée à la civilisation musulmane. L'Afrique du nord est brièvement unifiée au XI^e s. par les Almohades venus du Maroc qui s'emparent du royaume berbère de Bougie et écrasent les Arabes de la tribu des Banu Hilal, venus d'Égypte un siècle plus tôt. La décomposition rapide de l'empire almohade entraîne à nouveau le fractionnement de l'actuelle Algérie en royaumes rivaux (Tlemcen, Bougie...). Les Espagnols en profitent au début du XVI^e s. pour prendre pied dans les ports : Mers el-Kébir, Oran, Bougie, Le Penon.

EMPIRE OTTOMAN

En 1514, les corsaires turcs Baba Arudj et Khayr al-Din (les frères Barberousse) viennent en aide au roi d'Alger, permettant à l'Algérie d'acquiescer une certaine unité politique. En 1518, Khayr al-Din place l'Algérie sous le protectorat de Selim I^{er}, sultan de Constantinople. Ainsi protégé, le nouvel État, qui est rattaché à l'Empire ottoman en 1533 puis réduit au rang de régence en 1587, se livre à la piraterie en Méditerranée, lui procurant d'importantes ressources en butin et en esclaves, malgré les expéditions de Charles Quint, puis de Louis XIV. Le pacha d'Alger est nommé par le sultan, mais à partir du milieu du XVII^e s., son autorité est partagée avec celle de l'agha (officier de la cour du sultan) élu par la milice algéroise, puis avec un dey, le titre des chefs de la régence d'Alger à cette époque. En 1711, le dey s'arroge l'autorité. À l'intérieur du pays, les beys administrent et perçoivent les impôts.

L'Algérie coloniale de 1830 à 1945

Le gouvernement français utilise le prétexte du « coup d'éventail » de 1827 (le dey Hussein soufflette de son éventail le consul de France qui avait refusé de s'engager sur le remboursement d'un prêt) pour prétexter d'une tension entre les deux pays et entreprendre la conquête d'Alger en 1830. Le prince de Polignac, chef du gouvernement auprès de Charles X, souhaite renouer avec les conquêtes militaires de Napoléon et consolider l'influence française dans le bassin occidental de la Méditerranée. Après plusieurs jours de dur combat, le 5 décembre les Français s'emparent d'Alger et le dey capitule. La guerre de conquête, menée principalement par le général Bugeaud, nommé gouverneur de l'Algérie en 1840, s'affronte avec violence à l'armée formée par le chef arabe nationaliste Abd el-Kader. De nombreux civils meurent enfumés ou emmurés dans des grottes par les militaires français. À Paris, les partisans de l'occupation restreinte (ports sous contrôle français, pays gouverné par des chefs indigènes) et ceux de l'occupation totale s'affrontent. Côté algérien, la France se heurte à une force résistance et à d'incessantes rebellions jusqu'en 1870. Signé par la France le 30 mai 1837, le traité de la Tafna reconnaît la souveraineté d'Abd El-Kader sur les deux tiers de l'Algérie, tout en conservant des « possessions », dont Alger, Blida et Oran. Le 23 décembre 1847, Abd El-Kader se rend, l'Algérie est officiellement proclamée « territoire français » le 12 novembre 1948.

À partir des années 1870 des centaines de milliers d'Européens migrent vers l'Algérie : des Alsaciens après l'annexion de leur territoire en 1871, mais aussi des paysans Français pauvres, des Espagnols, des Italiens et des Maltais. L'État français s'approprie les meilleures terres des autochtones, concentrées sur le littoral méditerranéen, qu'il redistribue ensuite aux colons. En 1934, alors que les colons représentent 2% de la population d'Algérie, ils possèdent le quart des terres cultivées. L'attrait du littoral marque le début d'une déculturation algérienne : les plus mauvaises terres sont laissées aux indigènes, qui s'insurgent ou partent pour la France. Deux conceptions de territoires vont alors s'opposer, marquant le début des tensions entre la France et l'Algérie. Cette préemption des bonnes terres par les colons modifie l'organisation économique du pays. Une agriculture de production se développe sur la côte autour des ports, destinée à l'exportation vers la France. Les colons font s'inverser l'espace agricole algérien, appauvrissant considérablement au passage les indigènes.

Côté politique et administration, la « francisation » du territoire se met en place à partir de 1850. Par décret, le 24 octobre 1870, le Gouvernement provisoire remplace le gouvernement militaire par une administration civile. Le décret Crémieux accorde la nationalité française aux Juifs d'Algérie qui, séparés des musulmans, sont bientôt exposés à l'antisémitisme. En juin 1881, Jules Ferry fait adopter le code de l'indigénat, régime juridique spécial pour les Algériens musulmans qui les prive de la majeure partie de leurs libertés et droits politiques. Huit ans plus tard, la loi du 26 juin accorde la nationalité française à tous les Européens présents en Algérie, mais pas aux musulmans. Lors la Première Guerre mondiale, 173 000 soldats algériens sont appelés et engagés, 25 000 sont tués.

De nouvelles forces d'opposition politiques se constituent. Le 26 juin 1926 à Paris se crée l'Étoile nord-africaine (ENA), dirigée par Ahmed Messali (Messali Hadj), qui réclame l'indépendance de l'Afrique du Nord. Le mouvement est interdit en 1929. C'est aussi la naissance de l'Association des étudiants musulmans nord-africains (AEMNA), présidée un temps par Ferhat Abbas qui lancera en mai 1943 le « Manifeste du peuple algérien » pour l'égalité totale entre musulmans et Européens d'Algérie. Le texte sera rejeté par le Comité français de la libération nationale (CFLN) et Ferhat Abbas fondera Les Amis du manifeste de la liberté (AML). En 1936, le Front populaire propose le projet de loi Blum-Violette (à l'initiative de Maurice Violette, ancien gouverneur d'Algérie), permettant à 20 000-25 000 musulmans d'accéder à la citoyenneté française tout en gardant leur statut personnel lié à la religion. Le projet est rejeté à l'unanimité. En 1937, Messali Hadj crée le Parti du peuple algérien (PPA), dissous deux ans plus tard et dont les principaux leaders sont arrêtés.

En décembre 1943, de Gaulle annonce dans un discours à Constantine une série de réformes concernant les droits civiques des Algériens. Le 7 mars 1944, il signe une ordonnance qui supprime le code de l'indigénat et accorde la citoyenneté française à 65 000 Algériens. Le jour de l'armistice, le 8 mai 1945, des émeutes éclatent dans les régions de Sétif, Guelma et Kherrata ; leur violente répression fait plusieurs milliers de morts. Il est demandé la relaxe de Messali Hadj et, à l'instar du vent de libération qui souffle sur l'Europe, le droit du peuple algérien à disposer de lui-même. Pour certains historiens, c'est cette date qui marque le début des hostilités de la guerre d'indépendance algérienne, officiellement déclarée le 1^{er} novembre 1954. C'est aussi la naissance du FLN. Aux lendemains des événements Ferhat Abbas, Mohamed Bachir et Chérif Saâdane, tenus pour responsables, sont arrêtés. Ils fondent en 1956 l'Union démocratique du manifeste algérien (UDMA).

L'Algérie indépendante : de 1962 à nos jours

L'indépendance en 1962 trouve le pays dans une situation difficile suite à la guerre : affrontements internes, départ massif des Européens qui assuraient l'essentiel de l'encadrement, rapports difficiles avec la France et le Maroc...

Le Gouvernement provisoire de la République algérienne est mis en échec par l'Armée de libération nationale (ALN), qui place Ahmed Ben Bella à la tête du nouvel État. Ce dernier va ériger le Front de libération nationale (FLN) en parti unique. Le 19 juin 1965, un coup d'État militaire va placer Houari Boumédiène à la tête du pouvoir. Les principaux axes de sa politique sont : le développement systématique de l'enseignement ; la récupération des richesses nationales en hydrocarbures ; une politique économique étatiste à coloration marxiste, axée sur l'industrialisation ; une diplomatie offensive qui hisse l'Algérie, héritière d'une guerre de libération constamment rappelée, au rang de pays phare du tiers-monde. En 1979, un an après la mort de Boumédiène, Chadli Bendjedid devient le nouveau chef d'État ; il entame des réformes économiques basées sur une libéralisation mal-gérée et alimentée par la corruption.

Le pouvoir doit aussi faire face aux premiers mouvements populaires depuis l'indépendance. Face au Printemps berbère de 1980 (émeutes à travers toute la Kabylie pour la reconnaissance de la culture berbère) puis aux émeutes sociales de Constantine en 1986, il réagit par la répression et n'hésite pas à ouvrir le feu. Les autorités sont contraintes d'autoriser le multipartisme et promulguent une nouvelle constitution prônant la démocratie et le multipartisme. Le processus est brutalement interrompu en 1991 par la menace de victoire électorale du Front islamique du Salut et d'instauration d'un État islamique. Le gouvernement interdit le FIS et arrête des milliers de ses membres, entraînant l'émergence de divers groupes de guérilla islamiste qui s'engagent dans une lutte armée contre le gouvernement et ses partisans. En 1992, le président Bendjedid, soupçonné de complaisance envers le FIS, est contraint de démissionner le 11 janvier et est remplacé par un Haut Comité d'Etat (HCE), dirigé par Mohamed Boudiaf, assassiné cinq mois plus tard à Annaba. Le Groupe islamique armé (GIA) à partir de 1994 entre en guerre contre le FIS et s'attaque aussi à la France avec la vague d'attentats de 1995. Les groupes armés visent en premier lieu les civils, notamment les femmes, les intellectuels, les étrangers, mais aussi les villages isolés et les infrastructures publiques et économiques. La guerre civile ou « décennie noire » aurait fait au moins 60 000 victimes.

Le 16 novembre 1995, le général Liamine Zéroual devient le 1^{er} président issu d'élections présidentielles pluralistes. En 1997, la première Assemblée nationale du pays multipartiste entre en fonction, suivie par un Conseil de la nation ou « chambre haute » dans la même année. Durant sa présidence, l' AIS (branche armée du FIS) observe une trêve : le président Zéroual promulgue la loi Erahma (la clémence) pour les terroristes repentis. La démission de Zéroual en 1999, sera suivie par l'élection d'Abdelaziz Bouteflika, ancien ministre des affaires étrangères, avec 73,8 % des suffrages. L'opposition dénonce des fraudes massives. Bouteflika affiche une volonté de parvenir à la paix civile. La loi dite de la « concorde civile » est votée et approuvée par référendum, et les groupes armés commencent à déposer les armes. Le conflit armé s'achève avec la reddition de l'Armée islamique du salut et la défaite en 2002 du groupe islamique armé (GIA). Pourtant des troubles terroristes persistent toujours. Bouteflika est critiqué pour ses manières autocratiques et un fort taux de chômage (plus d'un tiers de la population). En 2009, il est réélu pour un 3^e mandat en tant que candidat du FLN, puis pour un 4^e mandat en 2014 toujours au nom du FLN.

WEB

- Larousse :

« Histoire de l'Algérie » http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Algerie_histoire/185573

« Algérie : vie politique depuis 1962 » http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Algérie_vie_politique_depuis_1962/187072

- Herodote : http://www.herodote.net/240_avant_JC_a_680-synthese-2.php

- Wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_l'Algérie

Thématiques soulevées par le spectacle

Colonisation et décolonisation française

La colonisation se définit par l'annexion d'un territoire par une force étrangère à des fins politiques et économiques. Elle se développe avec l'expansion européenne dès le XV^e s. La France est, à la fin du XIX^e s., le deuxième empire colonial derrière le Royaume-Uni. Elle s'estime porteuse d'une mission éducative et de propagation religieuse.

Dès 1534, les colons français s'établissent au Canada puis, au XVII^e s., aux Antilles, en Afrique, dans l'Océan Indien et ouvrent quelques comptoirs en Inde. En février 1763, lors du traité de Paris qui marque la fin des guerres franco-anglaises, la France renonce au Canada et à ses établissements au Sénégal. Malgré la situation économique des Antilles qui reste florissante pendant les années qui suivent, la Révolution française et les défaites successives de Napoléon entérinent l'échec colonial français. La France entame une 2nde période de conquête coloniale avec la prise de possession d'Alger en 1830. L'Algérie est conquise en 1860, puis l'Afrique noire, puis plusieurs îles du Pacifique et l'Asie (Cochinchine et Cambodge). En 40 ans, la France devient la 2^e puissance coloniale au monde. Suite à la défaite face à la Prusse en 1870-1871, la France reste prudente dans sa politique de colonisation. Celle-ci se justifie par la nécessité d'affirmer l'influence française dans le monde, de développer le commerce et d'« éduquer » les populations indigènes. La première phase expansionniste a lieu au Maghreb (Tunisie et Maroc) puis en Afrique orientale avec la mainmise sur Madagascar en 1896. En 1887 est créée l'Union indochinoise sous le protectorat français. Pour gouverner ses colonies l'État français peut choisir entre l'assimilation et l'association. L'assimilation implique que l'administration à Paris dicte les lois qui sont directement exécutées dans les colonies. L'association est un système plus souple qui adapte les lois du pays colonisateur aux institutions et coutumes locales. Elle concerne les colonies de peuplement comme l'Algérie, où se sont implantés de nombreux Européens. Dans les colonies d'exploitation, comme l'Afrique Occidentale française ou l'Indochine, qui ont pour vocation de fournir à la métropole des matières premières ou des produits locaux, l'administration se contente de multiplier les moyens de transport vers les ports et d'imposer l'usage de la monnaie. Les populations colonisées sont soumises à l'autorité française par le code de l'indigénat, régime administratif spécial, qui leur confisque le droit de vote, les assujettit à des taxes et les prive des libertés essentielles.

La crise des années 1930 et la Seconde Guerre mondiale bouleversent l'Empire français. La conférence de Brazzaville en janvier 1944 tente en vain d'élaborer un système administratif qui attribue plus de pouvoirs aux peuples indigènes. La 1^{ère} défaite de la France coloniale est la proclamation de l'indépendance du Liban et de la Syrie en 1941 (effective en 1943). En Indochine, l'armée française lutte contre les indépendantistes communistes jusqu'à la débacle de Dien-Bien-Phu. Son indépendance est entérinée par les accords de Genève en juillet 1954. Ils sont suivis d'une insurrection armée en Algérie qui, après 8 ans de guerre, obtient son indépendance en 1962. La décolonisation se poursuit sans véritables heurts dans les autres pays : en 1956 en Tunisie, entre 1960 et 1963 dans les pays d'Afrique noire. Néanmoins tous ces pays sont marqués par une instabilité politique et économique, et une propension au nationalisme. De l'empire français ne subsistent que les plus anciennes colonies, devenues départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM).

TEXTES

- CÉSAIRE Aimé, *Discours sur le colonialisme*, Présence africaine, 1955 <https://dpearea.files.wordpress.com/2015/12/cesaire.pdf>
- FANON Frantz, *Les Damnés de la Terre*, La Découverte, 2002
- FANON Frantz, *Peau noire, masques blancs*, Le Seuil, coll. « Points », 2001
- FERRY Jules, *Les fondements de la politique coloniale*, 28 juillet 1885 : <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-moments-d-eloquence/jules-ferry-1885-les-fondements-de-la-politique-coloniale-28-juillet-1885>
- *Frantz Fanon par les textes de l'époque*, Fondation Frantz-Fanon, Les petits matins, 2012
- JAURES Jean, *Vers l'anticolonialisme – Du colonialisme à l'universalisme*, Les petits matins, 2015
- LE COUR GRANDMAISON Olivier, *Coloniser. Exterminer. Sur la guerre et l'Etat colonial*, Fayard, 2005
- LE COUR GRANDMAISON Olivier, *La République impériale. Politique et racisme d'Etat*, Fayard, 2009
- LE COUR GRANDMAISON Olivier, *L'Empire des hygiénistes. Vivre aux colonies*, Fayard, 2014
- LE COUR GRANDMAISON Olivier, *De l'indigénat. Anatomie d'un "monstre" juridique. Le droit colonial en Algérie et dans l'empire français*, La Découverte, 2009
- RUSCIO Alain, *Y'a bon les colonies ? La France sarkozyste face à l'immigration et à l'histoire coloniale*, Le Temps des Cerises, 2011
- STORA Benjamin, *La guerre des mémoires*, La France face à son passé colonial, Éd. de L'aube, 2007

IMAGES

- WALTER Marc, *Colonisation et Décolonisation - Le Cas Français*, 52 min, 2006 / <https://youtu.be/mVfKi8F0iRY>

De Gaulle : son rôle pendant la guerre d'Algérie

Le 13 mai 1958, des Français partisans de l'Algérie française se soulèvent à Alger et forment un Comité de salut public, présidé par le général Massu, appelant de Gaulle à revenir au pouvoir pour maintenir l'intégrité du territoire républicain et poursuivre la politique de pacification menée dans les départements français d'Algérie depuis 1954. Le nom du général est acclamé par la foule. Le 1^{er} juin, il est appelé au pouvoir. Une fois président du Conseil, puis président de la République, le général de Gaulle adopte à l'égard de l'Algérie une position qui va évoluer.

L'assimilation (1958-1959)

Lors de son allocution du 4 juin 1958 à Alger, de Gaulle déclare son historique « je vous ai compris », rassurant tous ses auditeurs (Européens, harkis et supplétifs musulmans). Son discours vise à rassembler tout le monde : « à partir d'aujourd'hui, la France considère que, dans toute l'Algérie, il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants : il n'y a que des Français à part entière. » Il énonce deux jours plus tard à Mostaganem pour la seule et unique fois : « Vive l'Algérie française ! ». Conscient du caractère inéluctable de la décolonisation et du coût humain et financier de la guerre, de Gaulle avance vers une solution négociée. Il envisage un programme de réformes économiques et sociales (plan de Constantine) qui va dans le sens de l'assimilation des musulmans et tente, le 28 octobre 1958, de conclure une « paix des braves » avec le FLN, qui refuse. De vastes opérations militaires se déroulent durant l'année 1959 sur le territoire algérien.

L'autodétermination (1959-1960)

Devant le refus de la « paix des braves », l'impossibilité d'une solution militaire qui rétablirait la sécurité et la poursuite des attentats, de Gaulle s'écarte de l'idée d'intégration et se dirige vers l'autodétermination : le droit pour le peuple Algérien de choisir librement son statut politique par le suffrage. Le chef de l'État propose le choix entre la sécession, la francisation complète de l'Algérie ou bien « le gouvernement des Algériens par les Algériens, appuyé sur l'aide de la France et en union étroite avec elle, pour l'économie, l'enseignement, la défense, les relations extérieures ». Cette annonce provoque la colère des Européens d'Algérie. Les partisans de l'Algérie française se révoltent pendant la semaine des barricades (janv.-fév. 1960). De Gaulle leur tient tête avec le soutien de l'opinion métropolitaine. L'annonce de négociations avec le FLN entraîne la révolte de l'armée qui estime que le général brade les succès qu'ils ont obtenus sur le terrain.

Algérie algérienne (1960-1962)

Pour sortir du conflit, de Gaulle soumet, le 8 janvier 1961, un referendum sur l'autodétermination en Algérie à la population et, en appelant au « oui », promeut une Algérie algérienne, où les deux communautés, musulmans et Européens d'origine, cohabiteraient, et où la France continuerait à être associée au pays. Le « oui » l'emporte à 75 %, provoquant une tentative de putsch en avril 1961 de quatre généraux de haut rang. Dans une allocution du 23 avril 1961, de Gaulle condamne les putschistes et appelle à l'obéissance aux pouvoirs légaux, faisant tourner court la rébellion.

L'indépendance (1961-1962)

L'année 1961 s'ouvre par des négociations avec le FLN, alors que la guerre se poursuit et que les activistes pro Algérie française déploient une campagne d'attentats et de terrorisme en Algérie comme en métropole. De Gaulle condamne les « agitateurs » de l'OAS. Selon lui, seules des élections permettront de mettre en place un État légitime. En cas d'obstruction du FLN au processus envisagé, qui entend diriger seul l'Algérie indépendante, de Gaulle menace de regrouper en métropole Européens et musulmans qui voudraient « rester avec la France ». Quant au Sahara, il concède qu'il soit placé sous souveraineté algérienne à condition que la France y exploite gaz et pétrole, y dispose de terrains d'aviation et d'une libre circulation. Suite aux accords d'Evian, de Gaulle annonce le cessez-le-feu et l'organisation prochaine d'un référendum sur l'avenir des relations entre la France et l'Algérie. Selon lui, les accords satisfont à trois « vérités » : l'aspiration des Algériens à disposer d'eux-mêmes, la présence de Français d'origine en Algérie comme d'Algériens en France, enfin les liens profonds et indissolubles entre les deux pays. Lors du référendum du 8 avril 1962, 90 % des Français approuvent l'indépendance de l'Algérie, proclamée le 5 juillet 1962 par le peuple algérien. Accusé de trahison par ceux qui l'ont porté au pouvoir, de Gaulle devient la cible des partisans de l'Algérie française, réunis dans l'Organisation armée secrète (OAS) qui fomentent plusieurs attentats contre lui, notamment celui du Petit Clamart du 22 août 1962.

TEXTES

- Ruscio Alain, *Nostalgie. L'interminable histoire de l'OAS*, La Découverte, 2015

IMAGES

- <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00011/discours-du-4-juin-1958-au-forum-d-alger.html>

- <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00022/discours-du-plan-de-constantine-le-3-octobre-1958.html>

- <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/discours/le-president-de-la-cinquieme-republique-1958-1969/discours-de-mostaganem-6-juin-1958.php>
- *De Gaulle et la guerre d'Algérie*, INA : <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/parcours/0001/de-gaulle-et-la-guerre-d-algerie.html>

ONDES

- *Guerre d'Algérie (3) : Le général de Gaulle entre en scène*, France Info, octobre 2014 : <http://www.franceinfo.fr/emission/histoires-d-info/2014-2015/guerre-d-algerie-3-le-general-de-gaulle-entre-en-scene-24-10-2014-05-10>

Le Front de Libération Nationale (FLN)

Parti nationaliste algérien fondé en 1954 par des anciens de l'Organisation Spéciale (OS) et du Comité Révolutionnaire pour l'Unité et l'Action (CRUA), qui signe une série d'attentats le 1^{er} novembre 1954 (Toussaint rouge) contre la France coloniale. Il revendique la création d'un État algérien démocratique et populaire. Il se compose alors de ceux qui deviendront les six chefs historiques du FLN : Krim Belkacem, Mostefa Ben Boulaïd, Larbi Ben M'Hidi, Mohamed Boudiaf (chef de l'État en 1992), Rabah Bitat et Didouche Mourad et dispose d'un bras armé, l'Armée de libération nationale (ALN).

Le FLN dans la guerre d'Algérie

FLN et ALN adoptent une tactique de guérilla : sabotages, attentats, assassinats, attaques de détachements militaires, émeutes. L'ALN passe d'une armée de partisans de 3 000 hommes, mal armés et mal préparés, à une armée classique, structurée et hiérarchisée. Le FLN collecte des fonds aussi bien en Algérie qu'en France où tout Algérien doit aussi se positionner. Certains Français apportent leur soutien au FLN, ainsi que des organisations clandestines comme le réseau Janson-Curiel des porteurs de valises (collecte et transport de papiers et d'argent). Progressivement, le FLN s'impose comme le seul interlocuteur auprès de la France et supprime tous ses rivaux, dont le Mouvement National Algérien (MNA) de Messali Hadj. Le premier congrès du FLN en août 1956 aboutit à la création du Comité national de la révolution algérienne (CNRA), organe de décision du FLN, puis au gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA). À l'exception des messalistes, le GPRA parvient à neutraliser et rassembler les différentes formations politiques et catégories sociales algériennes. Le 18 mars 1962, le FLN signe les accords d'Évian.

Conditions posées par le FLN dans sa déclaration du 1^{er} novembre 1954 et plate-forme politique du 20 août 1956 :

- reconnaissance officielle par la France de la nationalité algérienne et de la souveraineté algérienne une et indivisible (1.11.1954),
- reconnaissance de la nation dans ses limites territoriale actuelles comprenant le Sahara (20.8.1956),
- reconnaissance du FLN comme unique interlocuteur algérien de la France et représentant exclusif du Peuple algérien (20.8.1956),
- reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie et de sa souveraineté dans tous les domaines jusque et y compris la défense nationale et la diplomatie (20.8.1956),
- libération de tous les détenus politiques et levée de toutes les mesures d'exception (1.11.1954),
- choix pour les Français d'Algérie entre le statut commun d'étranger et la nationalité d'Algérien, à l'exclusion de tout traitement préférentiel (1.11.1954).

Les problèmes internes au FLN

L'histoire du FLN est rythmée par des divisions et des rivalités internes. Une séparation de plus en plus grande s'est faite tout au long du conflit entre les forces de l'intérieur, les wilayas (maquis) et les forces de l'extérieur (l'ALN). À mesure que l'armée française contrôlait les frontières, les combattants de l'extérieur (stationnés en Tunisie et au Maroc) se sont coupés de l'intérieur. À partir de 1961, le FLN a l'assurance qu'il sera le maître de l'Algérie indépendante. Les rivalités s'exacerbent alors à l'intérieur de sa structure surtout entre les membres du GPRA, considérés comme trop modérés, et les membres de l'ALN. Le gouvernement provisoire qui négocie avec la France n'a pas la confiance de l'armée. Celle-ci cherche alors à compromettre le GPRA dans les négociations avec la France afin de s'imposer comme seul défenseur des aspirations nationales. C'est pourquoi les accords d'Évian sont rejetés par les membres de l'état-major. Si le GPRA entend, après le cessez-le-feu utiliser les wilayas pour éviter la reconstitution des partis musulmans et conserver au FLN le monopole politique, il perd toute autorité lors de l'indépendance. C'est la vision de la future Algérie qui est aussi au centre des dissensions. Le programme de Tripoli (1962) transforme le FLN en un parti révolutionnaire, populiste et musulman, qui rompt avec le caractère laïc qu'il avait au début de la guerre.

Le FLN après l'indépendance

À l'indépendance, « parti unique », le FLN s'empare du pouvoir. Après d'importantes luttes internes – entre wilayas et ALN - qui prolongent les combats de plusieurs mois, Ferhat Abbas préside l'Algérie du 25 septembre 1962 au

15 septembre 1963. Ahmed Ben Bella prend la tête du parti et de l'État. Il est renversé au bout de 3 ans par Houari Boumédiène (1965-1978) qui s'octroie les pleins pouvoirs, réduisant largement la place du parti. Le FLN retrouve de l'importance avec Chadli Bendjedid (1979-1992) qui, dans les années 1980, est contraint d'approuver une nouvelle constitution et d'introduire le multipartisme, menant de nombreux algériens à rejoindre le Front islamique du salut (FIS). Le FLN est battu aux élections municipales de 1990 et au premier tour des élections législatives de 1991 ; l'armée intervient en janvier 1992 pour empêcher la victoire des islamistes du FIS. Le pouvoir militaire dirige et codirige alors l'État, légitimé par l'urgence de la « guerre civile », mais sans le soutien du FLN, mis à l'écart. Cette « décennie noire » affaiblit considérablement le parti. Ayant définitivement perdu son statut de « parti du pouvoir », il conserve cependant une place importante dans la politique de l'Algérie.

TEXTES

- BENOITS Clara et Henri (avec Jean-Claude VESSILLIER), *L'Algérie au cœur, révolutionnaire et anticolonialistes à Renault-Billancourt*, Éd. Sylepse, 2014
- BRANCHE Raphaëlle, *Prisonniers du FLN*, Payot, 2014
- MEYNIER Gilbert, *Histoire intérieure du FLN*, Fayard, Paris, 2002.
- HARBI Mohammed (en collaboration avec MEYNIER Gilbert), *Le FLN : Documents et histoire, 1954-1962*, Fayard, 2004
- STORA Benjamin, *Histoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2004

Organisation Armée Secrète (OAS)

L'Organisation armée secrète (OAS) est fondée fin janvier 1961 à Madrid par le général Salan et les meneurs des Barricades (janvier 1960) en fuite, Pierre Lagaille et Jean-Jacques Susini dans le but de garder l'Algérie française et de contrer l'indépendance algérienne. Cette organisation civilo-militaire est ensuite refondue sur le sol algérien par ceux qui, passés de Madrid à Alger à l'occasion du putsch, sont entrés dans la clandestinité après son échec. Le sigle « OAS » fait volontairement référence à l'Armée secrète (AS) de la Résistance. Il apparaît sur les murs d'Alger le 16 mars 1961 avant de se répandre en Algérie et en métropole. Il accompagne divers slogans : « L'Algérie est française et le restera », « OAS vaincra », « l'OAS frappe où elle veut quand elle veut comme elle veut », etc.

Organisation clandestine, l'OAS n'est pas centralisée et forme une nébuleuse aux points d'ancrage dispersés : « OAS Madrid », « OAS Alger » et « OAS Métro » (métropole). Elle se construit par l'absorption de tous ceux qui, individuellement ou organisés en groupuscules, sont prêts à passer à l'action au nom de l'Algérie française. Soudés contre l'indépendance, ses membres sont divisés sur le statut de l'Algérie française (intégration, association, fédération, séparation avec la métropole) et sur les moyens d'empêcher une évolution inéluctable. La conscience de s'engager dans une cause condamnée les pousse à la violence et devient leur raison d'être.

L'OAS se manifeste en métropole par des lettres de menaces, par des plasticages et par un racket destiné à remplir des caisses qu'alimentent aussi les hold-up. En Algérie, elle opère par une gradation allant de la menace à l'exécution par un commando, en passant par un avis de condamnation à mort et un plasticage d'avertissement. Ses membres se procurent matériel, armes, voitures, uniformes et faux papiers grâce à la complicité des forces de l'ordre ou au vol. À Alger, elle mène une action terroriste, mêlant explosions et mitraillage, tandis qu'à Oran les services français comptabilisent aussi, à partir de novembre 1961, des « manifestations de masse » comprenant « grèves, agitation, ratonnades », pour mieux rendre compte de ses activités. Contrairement à ce qu'elle recherche, cependant, l'existence de l'OAS hâte le règlement du conflit. Elle presse les négociateurs français de conclure rapidement la paix, le prolongement de la guerre faisant le lit du radicalisme et de la violence. Et elle a aussi contribué à l'exporter, d'Algérie en métropole.

Responsable de plusieurs centaines d'attentats, dont « l'attentat du Petit-Clamart » du 22 août 1962 contre de Gaulle, et d'exécutions en Algérie et en France, l'OAS aura tué 2 700 personnes, dont 2 400 Algériens, de mai 1961 à septembre 1962. En 1968, de Gaulle prononcera une amnistie générale, dont bénéficieront les anciens activistes de l'OAS, à l'exception du lieutenant-colonel Jean Bastien-Thiry, organisateur de l'attentat du Petit-Clamart, condamné à mort par la Cour militaire de justice et fusillé au fort d'Ivry le 11 mars 1963.

TEXTES

- KAUFFER Rémi, *OAS. Histoire d'une guerre franco-française*, Seuil, 2002
- RUSCIO Alain, *Nostalgie. L'interminable histoire de l'OAS*, La Découverte, 2015

IMAGES

- ZAOUÏ Djamel, *OAS, un passé très présent*, 52 min, 2007

La pratique de la torture pendant la guerre d'Algérie

En dépit de l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 et de la convention de Genève du 12 août 1949 qui garantissent la non application de la torture et le bon traitement des prisonniers de guerre, la torture a été largement appliquée pendant la guerre d'Algérie, aussi bien du côté français que du côté algérien.

La torture existait déjà largement en Afrique du Nord avant 1954 et était systématiquement utilisée lors de la colonisation du pays. Mais c'est au cours de la bataille d'Alger, de janvier à octobre 1957, que l'armée française généralise l'usage de la torture comme véritable arme de guerre. Elle est employée par les Détachements Opérationnels de Protection (DOP), unités spéciales de l'armée chargées du renseignement et des interrogatoires. Coups, gégène (décharges électriques), supplice de l'eau, pendaison, viol... Appliquée au nom de la recherche de renseignements et de la prévention d'attentats, la torture est avant tout un instrument de domination.

Malgré les nombreuses dénonciations dès les débuts de la guerre, la torture continue à être pratiquée. En désaccord avec ces méthodes, le général Jacques Pâris de la Bollardière demande en mars 1957 à être relevé de ses fonctions et, pour avoir soutenu publiquement Jean-Jacques Servan-Schreiber qui dénonce le comportement de l'armée, il est condamné à 60 jours d'arrêt de forteresse. En juin 1957, Henri Alleg, directeur du quotidien *Alger républicain* et militant communiste, est torturé pendant plusieurs séances comme son camarade Maurice Audin qui succombe à ses interrogatoires. En mars 1958, il publie *La Question*, récit de ce qu'il a subi, immédiatement interdit mais diffusé largement clandestinement. En septembre 1957, Paul Teitgen, secrétaire général de la police d'Alger, démissionne en signe de protestation contre les pratiques des parachutistes et du général Massu (responsable de la bataille d'Alger) : « Je ne me permettrais jamais une telle affirmation si je n'avais reconnu sur certains assignés les traces profondes des sévices qu'il y a 14 ans je subissais personnellement dans les caves de la Gestapo à Nancy ».

Le gouvernement étouffe le sujet. Quarante ans plus tard, en 2000, *Le Monde* publie le témoignage de Louissette Ighilaz, militante algérienne indépendantiste qui, à l'âge de 20 ans, fut torturée à l'état-major de la 10^e division parachutiste du général Massu. Ce récit déclenche une vague de réactions en chaîne et fait se délier les langues : Jacques Massu, par exemple, et Paul Aussaresses, commandant à l'époque et affecté, à son côté, à la recherche de renseignements, racontent les crimes et les horreurs qu'ils ont commis ou fait commettre. Malgré ces aveux, le manque de transparence de l'État français vis-à-vis de ces pratiques persiste encore aujourd'hui.

La torture n'a pas été une « spécialité » de l'armée française, elle a largement été utilisée par le FLN et l'ALN qui employèrent des méthodes de torture semblables : supplétifs algériens ou civils des mechtas fidèles au gouvernement colonial égorgés, émasculés, femmes et enfants égorgés ou éventrés, enlèvements de masse (on compte encore 4 000 disparus), viols, tortures (par électricité, par noyade, par introduction de corps étrangers dans l'anus, lèvres et nez coupés...). Il en est ainsi du revers des « héros de l'indépendance », dont les actes de tortures ont été perpétrés même après la guerre.

TEXTES

- ALLEG Henri, *La Question*, les Éd. de Minuit, 1992
- Assemblée Générale des Nations Unies, *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, 12 déc. 1948, art. 5. : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>
- *Convention de Genève*, 12 août 1949 : https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc_001_0173.pdf
- BEAUGÉ Florence, PLANCHAIS Jean, « Jacques Massu, le général repent », *Le Monde*, 22.05.2008 : http://www.lemonde.fr/le-monde-2/article/2008/05/22/jacques-massu-le-general-repent_1048161_1004868.html
- BEAUGÉ Florence, « Torturée par l'armée française en Algérie, « Lila » recherche l'homme qui l'a sauvée », *Le Monde*, 20.06.2000 : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2000/06/20/torturee-par-l-armee-francaise-en-algerie-lila-recherche-l-homme-qui-l-a-sauvee_1671125_3212.html
- BEAUGÉ Florence, « La torture faisait partie d'une certaine ambiance. On aurait pu faire les choses différemment », *Le Monde*, 22.06.2000 : http://www.lemonde.fr/archives/article/2000/06/22/la-torture-faisait-partie-d-une-certaine-ambiance-on-aurait-pu-faire-les-choses-differemment_3709223_1819218.html
- BEAUGÉ Florence, « Je me suis résolu à la torture... J'ai moi-même procédé à des exécutions sommaires... », *Le Monde*, 23.11.2000 : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2000/11/23/je-me-suis-resolu-a-la-torture-j-ai-moi-meme-procede-a-des-executions-sommaires_1671136_3212.html
- BEAUGÉ Florence, « La mort d'Ahmed Moulay, mis à la question par Le Pen », *Le Monde*, 03.05.2002 : http://www.lemonde.fr/archives/article/2002/05/03/la-mort-d-ahmed-moulay-mis-a-la-question-par-le-pen_274102_1819218.html?xtmc=ahmed_moulay_le_pen&xtcr=5
- BRANCHE Raphaëlle, *La Torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Paris, Gallimard, coll. La suite des temps, 2001
- GEORGES Pierre, « Dire, enfin », *Le Monde*, 22.11.2000 : http://www.lemonde.fr/archives/article/2000/11/22/dire-enfin_120949_1819218.html?xtmc=dire_enfin&xtcr=4

- JACQUEY Xavier, *Ces appelés qui ont dit non à la torture, lettre d'un infirmier dans le Sud-Oranais (1959-1960)*, L'Harmattan, 2012
- JUIN Claude, *Des soldats tortionnaires Guerre d'Algérie : des jeunes gens ordinaires confrontés à l'intolérable*, Robert Laffont 2012
- JUIN Claude, *La Gangrène*, Éd. de Minuit, 2002
- POUILLLOT Henri, *Mon combat contre la torture*, Éd. Bouchene, 2004
- TINCQ Henri, « Conscience chrétienne et torture en Algérie », *Le Monde*, 07.12.2000 : http://www.lemonde.fr/archives/article/2000/12/07/conscience-chr-eacute-tienne-et-torture-en-alg-eacute-rie_126072_1819218.html?xtmc=archeveque_d_alger_duval&xtcr=8
- VAN RENTERGHEM Marion, « Le Pen et la torture : l'enquête du *Monde* validée par le tribunal », *Le Monde*, 27.06.2003 : http://www.lemonde.fr/archives/article/2003/06/27/le-pen-et-la-torture-l-enquete-du-monde-validee-par-le-tribunal_325600_1819218.html?xtmc=ahmed_moulay_le_pen&xtcr=1
- VIDAL-NAQUET Pierre, *L'Affaire Audin, 1957-1978*, Éd. de Minuit, 1989

Les appelés

Pour rétablir l'ordre après les attentats de la Toussaint du 1^{er} novembre 1954 le ministère de l'Intérieur envoie des troupes en Algérie, composées d'appelés et de rappelés (soldats ayant terminé leur service militaire mais rappelés sous les drapeaux pour palier l'insuffisance des effectifs engagés). Ils sont 1 343 000 appelés ou rappelés à avoir été en Algérie entre 1952 et 1962, 30 000 d'entre eux n'en sont pas revenus. Ils faisaient préalablement leurs classes en France ou en Allemagne, pouvaient suivre une spécialisation (radio, infirmier...), une formation d'officier. Beaucoup n'ont jamais voyagé et n'ont aucune idée de ce qui les attend. Officiellement, leur mission est le maintien de l'ordre et la pacification. Après le vote des pouvoirs spéciaux en mars 1956, l'autorité militaire remplace en partie l'autorité civile en Algérie, le nombre d'appelés augmentent. Au fur et à mesure de la guerre, le temps du service, fixé à 18 mois, est rallongé sur place, pouvant durer jusqu'à 36 mois. Tous les appelés n'ont pas connu la même guerre, n'ayant pas été affectés aux mêmes tâches et à des endroits et des périodes différents. Tous n'ont pas connu le feu, certains se sont livrés à des activités policières, administratives ou logistiques. Si l'armée privilégiait l'envoi de militaires de carrière sur les opérations à risque, les appelés n'ont pas toujours été épargnés. Peu d'entre eux ont pu parler à leur retour, aucun suivi psychologique n'a été mis en place. Ils peuvent prétendre à la carte d'ancien combattant.

Résistances à la guerre

Pour une génération dont les grands-pères avaient fait la Première Guerre mondiale et les pères la Seconde, il était normal de partir faire son service militaire. 12 000 d'entre eux ont refusé de la faire ou ont déserté. Certains ont exprimé leur désaccord avec cette guerre en manifestant, en empêchant des trains de circuler ou ont refusé de partir, passant dans la clandestinité. D'autres, sur place, ont rejoint les rangs du FLN, refusé de se servir d'armes ou déserté. Tous sont condamnés ou recherchés. C'est suite à la guerre d'Algérie que le statut d'objecteur de conscience a été créé.

TEXTES

- DOSSE Florence, *Les héritiers du silence: Enfants d'appelés en Algérie*, Stock, Un ordre d'idées, 2012
- FAVRELIÈRE Noël, *Le Désert à l'aube*, Éd. de Minuit, 2000
- FUCHS Gérard, *Algérie : Une mémoire enfouie*, Denoël, 2003
- JUIN Claude (publié sous le pseudonyme de Jacques TISSIER) *Le Gâchis*, les Éditeurs français réunis, 1960
- JUIN Claude, *Des soldats tortionnaires. Guerre d'Algérie : des jeunes gens ordinaires confrontés à l'intolérable*, Robert Laffont, 2012
- *L'Algérie, nous y étions..., témoignages et récits d'anciens combattants*, Éd. du Réveil des anciens combattants, POP'COM, 2001
- *Les résistances à la guerre d'Algérie par les textes de l'époque* (préface de Tramor QUEMENEUR), Les petits matins, 2012
- MAUSS-COPEAUX Claire, *Appelés en Algérie. La parole confisquée*, Hachette Littératures, 1998
- MAUVIGNIER Laurent, *Des hommes*, Éd. de Minuit, 2009
- QUEMENEUR Tramor, ZEGHIDOUR Slimane, *L'Algérie en couleurs. 1954-1962. Photographies d'appelés pendant la guerre*, Les Arènes, 2011
- ROTMAN Patrick, TAVERNIER Bertrand, *La guerre sans nom, Les appelés d'Algérie 54-62*, Seuil, 1992
- *Une mémoire meurtrie*, Témoignages recueillis par les élèves du Club Histoire du Lycée Buffon au cours des années scolaires 200-2001, 2001-2002

IMAGES

- AUDRAIN Emmanuel, *Retour en Algérie*, 52 min, 2014
- MORDILLAT Gérard, *Cher frangin*, 1h30, 1989
- TAVERNIER Bertrand et ROTMAN Patrick, *Une guerre sans nom*, 3h55, 1992
- VAUTIER René, *Avoir 20 ans dans les Aurès*, 1h40, 1972 / <https://youtu.be/X2uhpyEtobg>

Les pieds-noirs ou « français d'Algérie »

Identité et origine

« Pied-noir » est le nom donné aux Français nés en Algérie ou, de manière plus générale, aux Européens nés en Afrique du nord. Il est difficile de trouver une définition univoque de ce terme. D'après *Le Larousse*, « pied-noir » est un nom et un adjectif qui signifie « Français d'origine européenne installé en Afrique du Nord jusqu'à l'époque de l'indépendance ». D'après *Le Grand Robert de la langue française*, « pied-noir » est un nom dont le sens moderne, apparu vers 1955, désigne un « Français vivant en Algérie (et considérant l'Algérie française comme sa patrie) ; puis Français originaire d'Algérie ». Ces définitions excluent les rapatriés du Maroc et de Tunisie, ainsi que les juifs séfarades et les descendants d'autochtones de citoyenneté française « rapatriés » d'Algérie. De nombreuses anecdotes existent à propos de l'origine de ce nom. Il désignerait les colons viticulteurs qui écrasaient le raisin en le piétinant et sortaient du pressoir les pieds noircis par le jus ; les bottes noires que portaient les officiers français au moment de la conquête coloniale au 19^e s., ou encore la teinture noire dont certains colons se badigeonnaient les pieds pour se protéger du paludisme.

Il convient de distinguer colons et pieds-noirs. Les premiers se sont imposés au peuple algérien de manière colonialiste et impérialiste, par le contrôle politique du territoire algérien mais également par une domination économique, financière et culturelle, motivée par l'idée de profit et l'exploitation. Les pieds-noirs sont une communauté plus contrastée, de par la diversité de leurs origines sociales (déclassés en tout genre par la révolution industrielle du XIX^e s.), de leurs origines géographiques (Français, mais également Italiens, Espagnols, Maltais... ayant accédé à la nationalité française à la fin du XIX^e s.) ou encore de leurs opinions politiques (républicains imprégnés de l'idéologie laïque d'un côté, droite conservatrice de l'autre). Le pied-noir, s'il se distingue du colon, possède cependant jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie des avantages que ne connaît pas la masse algérienne musulmane : le droit de vote lui permettant d'être intégré à la nation française, le droit d'accéder à tous les postes et un salaire plus élevé.

L'exode

L'expression « pieds-noirs » s'est imposée pendant la guerre d'Algérie et surtout à partir de leur exode, en 1962. L'inégalité due à au droit de vote des pieds-noirs est ressentie de manière de plus en plus injuste par les Algériens, créant une brèche entre les deux communautés. En plus des persécutions et des violences que leur fait subir le FLN, les pieds-noirs se retrouvent, peu avant la fin de la guerre, au milieu de combats fratricides opposant l'armée française et les pro-Algérie française de l'OAS. Le 5 juillet 1962, jour de l'annonce de l'indépendance, une manifestation à Oran débouche sur la traque et le massacre de pieds-noirs présents par les Algériens musulmans. Cet événement augmente l'angoisse et la peur de représailles : maintenant que l'armée française n'est plus là pour les défendre, les pieds-noirs refusent de rester dans un pays gouverné par le FLN. C'est le temps de l'exode : près d'un million de pieds-noirs fuient vers la France. Une minorité, s'estimant trahis, choisissent d'autres terres d'exil comme l'Espagne, le Canada ou l'Argentine.

Intégration en France

En France, les tensions de la guerre se ressentent aussi et l'accueil des pieds-noirs se fait hostile. Ils sont assimilés par une certaine partie de la gauche française à cette ancienne masse colonialiste riche et dominatrice. Pourtant, leur installation en France au cours de l'année 62 est marquée par une grande misère sociale et surtout un désarroi psychologique : chassés de cette terre où ils étaient nés et mal accueillis dans cette patrie qu'ils considéraient comme la leur, les pieds-noirs cherchent tant bien que mal à reconstruire leur identité. À travers ce besoin d'appartenance à une communauté, la dénomination « pieds-noirs » considérée pendant un temps comme négative et dégradante sera finalement adoptée et presque revendiquée avec fierté.

TEXTES

- BAUSSANT Michèle, *Pieds-noirs, Mémoires d'exil*, Paris, éditions Stock, 2002
- BURTON Olivia, GRAND Mahi (dessinateur), *L'Algérie c'est beau comme l'Amérique*, Steinkis, 2015
- DAUM Paul, *Ni valise, ni cerceuil. Les pieds-noirs restés en Algérie après l'indépendance*, Actes Sud, 2012.
- DELPARD Raphaël, *L'histoire des Pieds-noirs d'Algérie*, Michel Lafon, 2002
- STORA BENJAMIN, *Les clés retrouvées - Une enfance juive à Constantine*, Stock, 2015

IMAGES

- *Octobre 1962 : Les Français en Algérie*, INA, 30 min, 1962 / <https://youtu.be/XXbFN7TvLx4>

Les harkis

Les harkis (de l'arabe « mouvement », « expédition ») sont les Algériens qui choisirent ou furent obligés durant la guerre d'Algérie de combattre comme supplétifs aux côtés de l'armée française. Le harki était placé dans une formation paramilitaire : une harka. Ces formations très mobiles furent d'abord employées localement pour défendre les villages, puis constituées en commandos offensifs sous la responsabilité d'officiers français. L'origine de l'engagement des harkis ne s'explique pas seulement par l'adhésion à un drapeau, mais doit être reliée au sort de la paysannerie algérienne pendant la guerre : déplacements massifs de population, appauvrissement, déconsidération de la condition paysanne... De cette misère sociale et ce sentiment de déracinement serait né le désir de protéger sa terre, d'où cet engagement des Algériens, qu'il soit au côté de l'armée française ou dans les maquis de l'ALN.

Après les accords d'Évian, environ 100 000 harkis et leurs familles partirent se réfugier en France, craignant les représailles du FLN. Dès le mois d'avril, des vagues de vengeance commencèrent en Algérie et de nombreux massacres furent commis, sans que les autorités françaises – bien qu'elles aient connaissance des faits – n'interviennent. Malgré la directive menaçant de sanctions les militaires français qui organisaient le repli en métropole de leurs alliés musulmans, des officiers et des sous-officiers français aidèrent quelque 100 000 harkis et leurs familles à traverser la Méditerranée. La grande majorité resta en Algérie et des dizaines de milliers furent assassinés. À leur arrivée sur le territoire français, les harkis qui étaient parvenus à s'échapper furent regroupés dans des camps aux conditions de vie précaires. Ils furent ensuite transférés dans des structures isolées et coupées du reste de la société française ; ce qui ne fit qu'augmenter leur exclusion. Aujourd'hui, ils seraient encore quelque 9 000 anciens harkis à vivre dans l'Hexagone. Pour ces hommes âgés, l'amertume de l'exil demeure : ils souffrent de vivre dans un pays qui refuse de les reconnaître comme des Français à part entière tandis que leur pays d'origine les considère toujours comme des « traîtres » à la nation et leur refusent jusqu'à l'entrée sur le territoire.

TEXTES

- BEAUSSART Jacqueline, Puertas Roger, *Si l'Algérie française m'était contée*, EDILIVRE, 2014
- BESNACI-LANCOU Fatima, *Fille de harki*, « *Le bouleversant témoignage d'une enfant de la guerre d'Algérie* », Éd. de l'Atelier, 2005
- PÉJU Paulette, *Ratonnades à Paris, précédé de Les Harkis à Paris*, La Découverte/poche, 2000

IMAGES

- CASSAN Charly, CASSAN Marie Havenel, *La valise ou le cercueil*, 2011, 3h
- CLARKE Isabelle, COSTELLE Daniel, *La Blessure, la tragédie des harki*, 2010, 1h30

Commémoration de la guerre d'Algérie : le 5 décembre ou le 19 mars ?

Logiquement, on commémore une guerre le jour du contrat qui y met fin. C'est le cas pour l'armistice du 11 novembre 1918 et pour la capitulation de l'Allemagne nazie le 8 mai 1945. Pour la guerre d'Algérie, c'est la signature des accords d'Évian le 19 mars 1962. Mais « les événements d'Algérie » ont continué après le cessez-le-feu officiel, notamment du fait de l'OAS et des luttes de pouvoir au sein du FLN. « Je ne me vois pas chanter la Marseillaise ce jour-là », considèrent certains anciens combattants d'Algérie. Pour éviter cet écueil, une nouvelle date de commémoration des morts pour la France en Algérie a été choisie : le 5 décembre, suite au 5 décembre 2002, date à laquelle Jacques Chirac, alors président de la République, inaugurait au quai Branly, à Paris, le mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Un décret du 26 décembre 2003, rappelé dans une loi du 23 février 2005, l'a depuis installée dans le calendrier. Mais cette date ne reposant sur aucun fondement n'a jamais satisfait la Fnaca, la plus importante des associations d'anciens combattants d'Algérie. Fin novembre 2012, le combat de la Fnaca pour la reconnaissance du 19 mars aboutit avec la validation par le conseil constitutionnel de la loi qui fait de cette date une journée nationale du souvenir.

TEXTES

- SIOHAN Benoit, « Commémorations de l'Algérie. Pourquoi le 5 décembre et le 19 mars ? », *Le Télégramme*, 4.12.2012 : <http://www.letelegramme.fr/ig/generales/france-monde/france/commemorations-de-l-algerie-pourquoi-le-5-decembre-et-le-19-mars-04-12-2012-1930517.php>
- LOUARN Anne-Diandra, « Commémoration de la guerre d'Algérie : trois dates et une polémique », *France 24*, 3.03.2013 : <http://www.france24.com/fr/20130318-guerre-algerie-trois-dates-commemoration-estrosi-ump-harkis-accords-evian>

État d'urgence

L'état d'urgence est, en France, une forme d'état d'exception qui restreint les libertés. Dans le cadre de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955, l'état d'urgence est applicable « soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique ». Il « confère aux autorités civiles, dans l'aire géographique à laquelle il s'applique, des pouvoirs de police exceptionnels portant sur la réglementation de la circulation et du séjour des personnes, sur la fermeture des lieux ouverts au public et sur la réquisition des armes ». Il dessaisit la justice de certaines de ses prérogatives.

Historiquement voté pour faire face aux événements de la guerre d'Algérie, l'état d'urgence a été appliqué 7 fois entre 1955 et 2015, et une 8^e fois le 14 novembre 2015 sur tout le territoire en raison des attentats du 13 novembre 2015. La loi est appliquée à de nombreuses reprises lors de la guerre d'Algérie : pendant 12 mois dès 1955, pendant 3 mois après le coup d'État du 13 mai 1958 à Alger, puis à plusieurs reprises entre 1961 et 1963. Elle a été adoptée dans un contexte de décolonisation, lors de l'insurrection pour l'indépendance de la Nouvelle Calédonie en 1984. L'état d'urgence a été décrété en métropole à 3 reprises jusqu'à présent : après le retour au pouvoir du général de Gaulle, suite aux événements du 13 mai 1958, pour faire face à un éventuel coup de force ; en 1961, après le « putsch des généraux » ; et en novembre 2005, 2 semaines après le début des émeutes urbaines.

Après les attentats du 13 novembre 2015, le président de la République François Hollande a souhaité un nouveau « régime constitutionnel » pour l'état d'urgence. L'Assemblée nationale a donc voté, le mercredi 10 février 2016, le projet de révision constitutionnelle visant à inscrire dans la loi fondamentale le régime de l'état d'urgence et d'y ajouter le principe d'une déchéance de nationalité en cas de condamnation pour terrorisme.

TEXTES

- « Attentats du 13 novembre : ce que veut dire la déclaration d'état d'urgence en France », *Le Monde*, 14.11.2015 : http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/11/14/attaques-a-paris-ce-que-veut-dire-la-declaration-d-etat-d-urgence-en-france_4809523_3224.html
- Texte de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000695350>
- THÉNAULT Sylvie, *L'état d'urgence (1955-2005). De l'Algérie coloniale à la France contemporaine : destin d'une loi.*, Le Mouvement Social 1/2007 (no 218), p. 63-78 : www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2007-1-page-63.htm

Prolongements pédagogiques

Pour accompagner la présentation du spectacle, des prolongements pédagogiques sont proposés. De nombreux ateliers peuvent être mis en place autour du spectacle déclinant théâtre, écriture ou vidéo. Il est conseillé de prévoir :

- une rencontre entre, d'une part, les professeurs et l'établissement scolaire et, d'autre part, la metteuse en scène Judith Depaule ou le comédien Vincent Deslandres pour présenter le spectacle et le projet d'atelier à développer avec les élèves.
- une rencontre avec les élèves pour préparer leur venue au spectacle.
- un débat à l'issue du spectacle ou une séance de retours.

Autour du spectacle

Les représentations peuvent s'accompagner d'une exposition d'affiches, de projections de films sur la guerre d'Algérie ainsi que de débats avec des personnalités qualifiées (historiens, chercheurs, anciens combattants, témoins...).

Guerre d'Algérie et propagande

Nous mettons à disposition 13 reproductions d'affiches de propagande datant de la guerre d'Algérie, issues du fonds de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) :

- les **tirages** sont disponibles pour une exposition (tirages d'environ 70 x 100 cm qui peuvent être suspendus sur des cimaises et des pinces à dessin)
- les affiches **numérisées** sont accessibles pour une étude en classe.

Dans les années 1950, concurrencée par les médias audiovisuels et la presse, l'affiche reste un outil privilégié de propagande que sa large diffusion dans l'espace public rend efficace et populaire. Le fonds conservé par la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), dont sont issues les affiches présentées, est représentatif de cette période dominée par la production du Parti communiste français (PCF) en faveur de la paix en Algérie mais également marquée par les affiches sérigraphiées, plus rares, de l'Organisation armée secrète (OAS) à partir d'avril 1961. Dans cette « guerre sans nom », les images officielles limitent les représentations de l'armée à la figure du soldat protecteur et bienveillant, défenseur des populations locales. Les affiches en soutien à l'Algérie française s'appuient sur le thème de l'unité du territoire et de la nation, rassemblée par le Général de Gaulle. L'exposition reflète l'évolution de la propagande tout au long de la guerre, de la gauche à l'extrême-droite, des soutiens à l'indépendance algérienne aux défenseurs de l'Algérie française, à l'exception du FLN qui n'a pas eu de production d'affiches mais uniquement de tracts.

Ateliers et stages

Ateliers autour de la notion de mémoire et de transmission intergénérationnelle

- Atelier d'écriture « Les anciens 1 » : chaque élève fera une enquête sur sa grand-mère ou son grand-père, à partir d'une photo et d'une composition littéraire racontant leur histoire. L'atelier pourra donner lieu à une publication, une exposition ou une restitution spectaculaire.
- Atelier d'écriture vidéo « Les anciens 2 » : comme dans la proposition précédente, les élèves feront une enquête sur leurs ancêtres, choisiront d'en rencontrer un certain nombre et de les interviewer, afin de constituer un film qui fera l'objet d'une projection publique.

Ces ateliers pourront également associer les témoignages des élèves sur l'héritage de leur histoire familiale.

- Ateliers d'écriture théâtrale « Les anciens 3 » : des rencontres seront organisées avec des anciens de la guerre d'Algérie (en lien avec des associations d'anciens combattants ou d'Algériens), interviewés selon un questionnaire qu'ils auront établis ensemble, afin de constituer une pièce donnant lieu à une restitution spectaculaire.
- Ateliers d'écriture vidéo « Les anciens 4 » : des rencontres seront organisées avec des anciens de la guerre d'Algérie (en lien avec des associations d'anciens combattants ou d'Algériens), interviewés et filmés par les élèves selon un questionnaire qu'ils auront établis ensemble, afin de constituer un film qui fera l'objet d'une projection publique.

Ateliers autour de la colonisation et des conséquences des guerres d'indépendance

- Atelier de pratique théâtrale à partir d'un corpus de textes sur la guerre d'Algérie et/ou la colonisation (théâtre, littérature, textes et discours officiels).
- Atelier vidéo d'enquête documentaire sur les traces de la guerre d'Algérie sur un territoire donné, aboutissant à la réalisation d'un film.

Stage de pratique théâtrale et vidéo

À l'instar de la société, l'image a envahi les plateaux. Quelles incidences produit-elle sur le jeu de l'acteur ? Doit-on la considérer comme une contrainte ou comme un partenaire comme les autres avec lequel il faut dialoguer ? À partir de situations où la vidéo est convoquée au même titre que le texte et le corps, les stagiaires pourront concrètement se confronter à l'usage de la vidéo et éprouver ce que celui-ci implique dans la façon d'envisager le jeu de l'acteur et l'espace scénique.

Stage autour du théâtre documentaire

Le théâtre documentaire occupe une place de plus en plus importante dans le théâtre contemporain. Ce type de théâtre exige une mise en œuvre particulière car il se construit rarement à partir d'une œuvre déjà existante. Toute thématique sociale, politique ou historique peut servir de point de départ à un spectacle et devenir matière artistique. Il s'agit d'explorer le passage du réel au factuel et de définir une orientation dramaturgique à partir de laquelle seront définis les moyens les plus adaptés pour lui trouver son expression la plus pertinente.

a/ Construction collective d'une petite forme à partir d'un sujet donné.

b/ Comment dire et aborder le témoignage au théâtre ? Quel type de jeu et d'adresse au public induit-il ?